

## **Groupe de travail du Comité Technique SCL du 7 mai 2019**

Ordre du jour :

1. Point d'information sur la microbiologie.
2. Projet d'évolution de la RAEP.
3. Projet d'évolution du compte rendu d'entretien professionnel.
4. Questions diverses : point sur la situation du laboratoire des Antilles.

### **Point 1 : information sur la microbiologie**

En préambule, Solidaires CCRF & SCL a fait la lecture d'un courrier intersyndical sur le traitement de la fermeture par l'UD de l'activité microbiologie du laboratoire de Paris (cf. texte en PJ).

M. Picart a réagi vivement aux termes employés dans la déclaration. Selon lui, même si cela a été fait de façon informelle, le domaine de la microbiologie de Paris a été informé du projet de fermeture, notamment lors d'un entretien avec la responsable par intérim du laboratoire. Cette fermeture était officieuse et alors non datée, mais tout le monde savait que cela se ferait. La difficulté étant de respecter le calendrier : validation du projet par la DGCCRF, organisation des laboratoires destinataires de l'activité de Paris, information des agents de Paris et information des organisations syndicales (CT et CHSCT).

Pour SOLIDAIRES, c'est le côté « officieux » au SCL et « officiel » à la CCRF de l'annonce qui a dérangé les agents des domaines microbiologie. Le Directeur du SCL souhaitait informer officiellement le CT avant de rendre l'annonce officielle au SCL.

Monsieur Picart a expliqué que plusieurs facteurs ont motivé cette fermeture. Depuis plusieurs années, l'administration est confrontée à la baisse de l'activité en microbiologie et le choix coïncide avec la diminution de près de moitié des effectifs du domaine sur Paris.

**Cette baisse d'effectifs du domaine microbiologie au laboratoire de Paris à partir de juin 2019 était connue et Solidaires, lors de la bilatérale du 9 janvier, avait déjà alerté l'UD sur la situation critique de ce domaine.**

Pour M. Picart, le SCL doit continuer à réfléchir sur la répartition de l'activité entre domaine. Il doit y avoir une adéquation entre service rendu et l'évolution de l'activité Douanes – CCRF. Pour perdurer, le SCL doit savoir évoluer au plus proche des deux administrations demandantes. Pour l'instant, il n'y a pas de remise en cause de l'activité microbiologie au SCL, mais il fallait un renforcement de la spécialisation pour le maintien de l'activité.

Les trois laboratoires (Bordeaux, Montpellier et Lyon), sur lesquels l'activité de Paris sera répartie seront dotés de moyen suffisant (effectifs et financiers). A la demande des RE, les trois laboratoires auront recours au recrutement d'un contractuel sur la période de juillet à fin novembre (Bordeaux sera en plus renforcé par une mutation). Le renforcement est temporaire dans l'attente de la réflexion menée par la DGCCRF sur l'évolution de ses missions.

Aux différentes interrogations des organisations syndicales, M. Picart a répondu que cette fermeture ne rentre pas dans le protocole des restructurations du SCL et qu'il étudiera la nécessité de soumettre cette fermeture au vote du CT.

M. Picart a confirmé qu'il se rendra au laboratoire de Paris-Massy pour rencontrer les agents.

## **Point 2 : projet d'évolution de la RAEP**

Les précédentes discussions sur la RAEP datent de sa mise en place en 2012. Il a semblé nécessaire à l'administration de faire évoluer la documentation.

Dans un premier temps, il a été demandé à chaque RE de faire remonter à l'UD la liste des correspondants RAEP par laboratoire. Le souhait étant pour l'administration de disposer d'au moins un conseiller par laboratoire, et dans la mesure du possible de deux afin qu'un choix puisse être fait par les candidats.

Une session de formation sera organisée pour l'ensemble des conseillers, elle devrait se dérouler au deuxième semestre.

L'évolution du dossier RAEP est présentée aux OS, ainsi que le guide de remplissage du dossier. La principale évolution porte sur le fait que l'agent doit détailler une ou deux expériences mettant en valeur son parcours professionnel. Des ajustements ont été demandés par les représentants du personnel qui seront prises en compte pour la rédaction des documents, tant sur le dossier RAEP que sur le guide de remplissage.

Ces nouveaux documents seront d'application après les concours de 2019. Il a été confirmé qu'un conseiller RAEP pouvait être membre de jury.

## **Point 3 : projet d'évolution du compte rendu d'entretien professionnel**

Evolution pour tenir compte de la dématérialisation du compte rendu d'entretien professionnel via l'application « ESTEVE » sachant qu'à terme, c'est tout le dossier agent qui sera dématérialisé.

« ESTEVE » ne permet le rattachement que d'un seul document : le CREP. Or au niveau du SCL, les entretiens professionnels donnent lieu à la rédaction de deux documents, le CREP et le CREFAC.

Dans la mesure où certaines informations du CREFAC sont déjà présentes dans le CREP, il est proposé aux organisations syndicales de revoir le CREP pour intégrer les informations du CREFAC et ainsi supprimer l'utilisation du CREFAC.

Le CREP a donc été retranscrit dans cet objectif et l'ensemble des informations, alors disponibles dans le CREFAC sont réparties entre le CREP et le recueil des besoins de formation.

## **Point 4 : questions diverses**

### ***Point sur la situation du laboratoire des Antilles***

Le chef du SCL a informé les OS des premiers retours sur les mesures des jauges qui ont été installés. 1/3 des jauges ont bougé avec des déplacements conséquents, et, contrairement à ce que l'on pensait dans un premier temps, ces mouvements ne sont pas forcément dus à la structure métallique du bâtiment. Il s'agit d'un relevé intermédiaire qui ne permet pas de tirer des conclusions formelles. Le cabinet d'étude souhaiterait avoir accès au rez de chaussée pour avoir un visuel sur l'évolution de la structure métallique.

L'UD a entrepris une action auprès du propriétaire et de la mairie pour que le cabinet d'étude puisse y avoir accès.

Le besoin d'un laboratoire en Guadeloupe n'est pas remis en cause, c'est une question de sécurité pour les agents. Des pistes de relogement sont à l'étude, mais aucune ne donne, pour l'instant,

satisfaction. Interrogé sur le financement de ce relogement, M. Picart nous informe qu'aucun budget n'a été alloué pour cette opération par le SG.

Pour Solidaires, cette absence de projet de financement est inacceptable. Depuis 2002, les rapports se succèdent et soulignent le mauvais état des structures métalliques du bâtiment. Nous avons le sentiment que ce laboratoire a été oublié depuis trop d'années. Ces dernières années l'administration a financé de nombreux aménagements / constructions au sein du SCL (Strasbourg, Massy, Le Havre). Mais pour le laboratoire des Antilles, pour lequel le bâtiment peut présenter un risque pour la santé des agents, aucun centime n'a été prévu. Il est urgent que l'administration prévoie un budget de relogement de ce laboratoire.

Un troisième relevé des jauges sera effectué dans 2 mois.

### ***Ascenseur de Bordeaux***

Une demande de financement avait été faite sur le programme d'entretien de l'immobilier de l'état et était en attente de réponse depuis deux mois. Le budget du SCL étant amputé de 1 million cette année par rapport à 2018 (sur un budget de 7,5 millions), la politique de l'UD est d'essayer de récupérer des fonds où c'est possible. L'accord est tombé juste avant l'organisation de ce GT, « après la motion des agents de Bordeaux ». Les travaux vont pouvoir être engagés.

### ***Indemnité de stage des Ingénieurs internes***

Le calcul des indemnités s'est fait sur la base du remboursement « restaurant administratif » alors que celui-ci n'était ouvert que pour les repas du midi, les jours ouvrés. L'administration présente une fin de non-recevoir, estimant avoir suivi les textes. Certains agents ont fait un recours administratif.

### ***Point sur les apprentis***

Il y a actuellement 4 apprentis au SCL (les obligations sont de « un »), nombre en baisse par rapport aux précédentes années où ils étaient 8. Le SCL doit rester attentif au coût, il y a eu des changements dans la répartition de l'indemnisation, qui était de 50% à la charge du SCL et qui est maintenant de 100%.

La campagne de recrutement pour 2019-2020 a été amorcée.